



EVREUX

CONSEIL MUNICIPAL

ORDINAIRE

♦ ♦ ♦

SEANCE DU 29 MARS 2021

19H00

♦ ♦ ♦

COMPTE-RENDU

♦ ♦ ♦

La séance est ouverte à 19h05

L'An deux mille vingt et un, le 29 mars, les membres du Conseil municipal, convoqués individuellement par lettre en date du 23 mars 2021, se sont réunis en dans la salle de leurs du Conseil communautaire compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Maire.

PRESENTS :

Mme AUGER Stéphanie; Mme BANDELIER Lysiane; Mme BARILLER France; Mme BAYRAM Servane; Mme BEAUVILLARD Karène; M BOUILLIE Jean-Luc; M BRULARD Thierry; M CARIOT Geoffrey; Mme CASTELNAU Caroline; Mme COLLIN Isabelle; M CORNE Laurent; M DERRAR Mohamed; Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise; M ETTAZAOUI Driss; M GAVARD-GONGALLUD Nicolas; M GRIPPON Noel; M GUILLEN Philippe; Mme HANNOTEUX Maryvonne; Mme LAGOUGE Nathalie; M LEFRAND Guy; Mme LEMOINE Aurélie; Mme LESEIGNEUR Diane; Mme LUVINI Françoise; Mme MARAGLIANO Francine; M MARTIN Jean-Marie; Mme MURCIA Christiane; M NOGARÈDE Alain; M PAVON Jean-Pierre; M PIÉRÈS Patrick; Mme PLAISANCE Marianne; Mme RIVIERE Eveline; M ROUGER Guillaume; Mme SAUVE Dominique; M ZAYANI Abdé.

ONT DONNE POUVOIR : Monsieur Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à Madame Servane BAYRAM, Monsieur Jean-Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUILLEN, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD, Monsieur Aubert JEMY a donné pouvoir à Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Madame Dominique SAUVE, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Madame Marianne PLAISANCE.

♦ ♦ ♦ ♦

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 14 décembre 2020 et du 1^{er} février 2021 à l'unanimité.

1- Représentation de la municipalité - Nouveau groupe scolaire de Nétreville Simone Veil

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri représenté par Mme Sauvé, Mme Lagouge, M. Guillen, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par Mme Lagouge, M. Boulanger représenté par M. Guillen, Mme Sauvé ne participent pas au vote.

- DESIGNER comme conseillers municipaux, représentants de la Ville au sein du nouveau groupe scolaire Simone Veil :
 - o Titulaire : Monsieur Jean Luc Bouillie
 - o Suppléant : Monsieur Nicolas Gavard-Gongallud

2- Représentation de la municipalité - Enseignement supérieur - Modification de la délibération du 4 juillet 2020

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri représenté par Mme Sauvé, Mme Lagouge, M. Guillen, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par Mme Lagouge, M. Boulanger représenté par M. Guillen, Mme Sauvé ne participent pas au vote.

- DESIGNER le membre du Conseil municipal pour siéger au sein de l'établissement d'Enseignement Supérieur :

- IUT : Monsieur Laurent Corne

3- Principe du lancement de la procédure de Délégation de Service Public pour l'enlèvement des véhicules en infraction et des mises en fourrière, l'exploitation, le gardiennage et les restitutions des véhicules

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le principe du lancement de la procédure de Délégation de Service Public pour l'enlèvement des véhicules en infraction et des mises en fourrière, l'exploitation, le gardiennage et les restitutions des véhicules.
 - APPROUVE le rapport contenant les caractéristiques des prestations attendues du futur délégataire de service public d'enlèvement des véhicules en infraction et des mises en fourrière, l'exploitation, le gardiennage et les restitutions des véhicules telles que définies dans le rapport de présentation.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de concession de service pour la gestion du service public de la fourrière municipale automobile.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette procédure.
-

4- Projet urbain partenarial - Extension du réseau d'eau d'assainissement Rue Armand BENET - SAS C1

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le Projet Urbain Partenarial entre la société SAS C1 et Evreux Portes de Normandie.
 - VALIDE la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 5 ans.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.
-

5- Route de Saint André et rue de Fauville - Enfouissement des réseaux aériens d'électricité basse tension et de téléphone

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de répartition financière entre le SIEGE et la Ville d'Evreux, annexées à la présente délibération
 - AUTORISE le versement aux comptables du SIEGE, des sommes précitées, après remise, par le SIEGE, des tableaux récapitulatifs du coût et des participations résultantes.
-

6- Desserte du Collège de Navarre - Travaux de réaménagement - Réalisation et financement

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement ci-après du projet de réaménagement de la desserte du collège de Navarre à Evreux.

| Collectivités | Montant HT |
|--------------------------------|--------------|
| Commune d'Evreux | 166 666.66 € |
| Département de l'Eure | 166 666.66 € |
| Communauté d'Agglomération EPN | 166 666.66 € |

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention du projet de réaménagement de la desserte du collège de Navarre à Evreux.

7- Demande de garantie d'emprunt à 40% soit 704 261 euros - Foyer Personnes âgées résidence Autonomie - rue de la Forêt à Evreux

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- RETIRE et REMPLACE la délibération 2018-10-01/19 du 1^{er} octobre 2018,
- DECIDE de garantir les emprunts CDC-PAM d'un montant de 724 655 euros à hauteur de 40% ((289 862 euros), ainsi que l'emprunt CARSAT d'un montant de 1 035 997 euros à hauteur de 40% (414 399 euros), soit un montant total de 704 261 euros,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

Article 1 : L'assemblée délibérante de COMMUNE DE EVREUX accorde sa garantie à hauteur de 40,00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 724655,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°115151constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présentation de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple à la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

8- Adhésion à la charte de l'achat public local des végétaux

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADHERE à la charte de l'achat public local des végétaux
 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Charte ainsi que tout acte à intervenir.
-

9- Labellisation architecture contemporaine remarquable îlot L

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- EMET un avis favorable sur la candidature de l'îlot L de la Ville d'Evreux au Label « Architecture Contemporaine Remarquable »,
 - AUTORISE le dépôt du dossier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.
-

10- Partenariat Amicale Laïque Evreux Est / Maison des Arts Solange Baudoux 2021/2023

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que ses éventuels avenants et tous documents s'y afférant.
-

11- Changement d'adresse du siège du CCAS et d'affectation des biens

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri représenté par Mme Sauvé, Mme Lagouge, M. Guillen, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par Mme Lagouge, M. Boulanger représenté par M. Guillen, Mme Sauvé ne participent pas au vote.

- AUTORISE le changement d'affectation des locaux et des objets immobiliers et mobilier appartenant au CCAS comme indiqué dans la délibération.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants à intervenir.

12- Convention de création du service commun du poste de directeur général des services entre la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à la majorité :

M. Veyri représenté par Mme Sauvé, Mme Lagouge, M. Guillen, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par Mme Lagouge, M. Boulanger représenté par M. Guillen, Mme Sauvé, Mme Collin et M. Rouger votent contre.

- DECIDE la création à compter du 1^{er} mai 2021 d'une direction générale des services commune entre la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie.
 - APPROUVE la convention et son annexe précisant les modalités de mise en œuvre direction générale des services commune
 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et son annexe.
-

13- Droit à la formation des élus - Modalités de mise en œuvre

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE que le montant des dépenses de formation des élus sont comprises entre 2% et 20% du montant total des indemnités s'élevant à 457 000 euros qui peuvent être allouées aux élus de la collectivité. Il est arrêté à 49 050 € au titre de l'année 2021. Cette somme est inscrite au budget de la ville, au chapitre 65, nature 6535. Cette enveloppe budgétaire sera revue annuellement.
- DEFINIT les orientations suivantes :

- Les fondements de l'action publique locale : contexte législatif, fonctions, rôle et mission de l'élu, le statut des fonctionnaires territoriaux, rôles et missions de différentes instances paritaires.
 - Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
 - Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise en parole, bureautique)
- **FIXE** les critères de répartition des crédits suivants :
- 65% du budget alloué aux élus ayant des responsabilités (Membre du bureau, Président de commission, Conseillers ayant une délégation)
 - 20% du budget alloué aux représentants de la ville au sein de différents organismes
 - 15% du budget alloué aux autres élus.
- **PRECISE** que chaque formation fera l'objet d'une convention avec l'organisme prestataire à la signature du Maire ou de son représentant.
-

14- DSIL 2021 - Dotation de soutien à l'investissement local

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** la mise en œuvre de l'ensemble des opérations faisant l'objet de demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2021 ;
 - **APPROUVE** les plans de financements prévisionnels de la DSIL 2021 ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions au titre de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local**, et auprès de tout autre co-financeur public ou privé aux fins d'optimiser les plans de financements, le cas échéant ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants et bons de commandes ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions ainsi que leurs éventuels avenants.
-

15- Modification des tarifs des cimetières 2021

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri représenté par Mme Sauvé, Mme Lagouge, M. Guillen, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par Mme Lagouge, M. Boulanger représenté par M. Guillen, Mme Sauvé, Mme Collin et M. Rouger s'abstiennent.

- **ADOpte** les tarifs des cimetières présentés dans la délibération.
-

16- Tarifs 2021 - Direction de la Réglementation - service Domaine public - Tarifs taxis et convoyeurs de fonds

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs municipaux 2021 pour les taxis et les convoyeurs de fonds.

17- Tarifs du Golf municipal 2021

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs des prestations du Golf municipal tels que présentés dans les tableaux annexés à la présente délibération

18- Taxes sur le foncier bâti et non bâti, habitation sur les résidences secondaires - Vote des taux

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- FIXE le taux sur le Foncier bâti à 54.57 % (part communale à 34.33% + part départementale à 20.24%) et sur le non bâti à 72,31 %, et sur la taxe d'habitation des résidences secondaires à 19,80 % pour l'année 2021, ainsi qu'il suit :

| DESIGNATION DE LA TAXE | TAUX VOTE DEFINITIVEMENT |
|--|--------------------------|
| Taxe sur le Foncier Bâti | |
| part communale 34.33 % | 54,57 % |
| part départementale 20.24 % | |
| Taxe sur le Foncier Non Bâti | 72,31 % |
| Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires | 19,80 % |

19- Création AP/CP Marché Global de Performance Energétique ville

DOSSIER RETIRÉ

20- Reprise de provision chauffage urbain

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de reprendre la provision constituée dans son intégralité soit pour un montant de 152 449,02 €. En conséquence, il sera procédé à l'émission d'un mandat au compte 15722 (chapitre 040), et à l'émission d'un titre au compte au compte 7815 (chapitre 042).
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser tout acte relatif à cette opération.
-

21- Reprise de l'actif du Golf

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- INTEGRE l'actif du budget du golf dans le budget principal de la Ville d'Evreux.
-

22- Décision modificative n°1 budget ville

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE la Décision Modificative n°1 au budget 2021
-

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil. Madame Beauvillard assure la Présidence de la séance.

23- Budget annexe Saint Louis - Affectation du résultat 2020

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri représenté par Mme Sauvé, Mme Lagouge, M. Guillen, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par Mme Lagouge, M. Boulanger représenté par M. Guillen, Mme Sauvé s'abstiennent.

- ADOPTE l'affectation du résultat présentée ci-dessous :

Compte 1068 : 0 €

Compte 002 : 0 €

Compte 001 : - 3 573 511,23 €

24- Budget annexe Saint Louis - Compte Administratif 2020

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri représenté par Mme Sauvé, Mme Lagouge, M. Guillen, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par Mme Lagouge, M. Boulanger représenté par M. Guillen, Mme Sauvé s'abstiennent.

- DECIDE de voter le Compte administratif 2020 du budget annexe Saint Louis donne acte à Monsieur le Maire de la gestion budgétaire 2020.

25- Budget annexe Saint Louis - Compte de gestion 2020

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri représenté par Mme Sauvé, Mme Lagouge, M. Guillen, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par Mme Lagouge, M. Boulanger représenté par M. Guillen, Mme Sauvé s'abstiennent.

- APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget annexe Saint Louis dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier municipal.

26- Budget annexe Saint Louis - BP 2021

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de voter le Budget Primitif 2021 du budget annexe Saint Louis

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance.

27- Mesures de carte scolaire - rentrée 2021

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri représenté par Mme Sauvé, Mme Lagouge, M. Guillen, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par Mme Lagouge, M. Boulanger représenté par M. Guillen, Mme Sauvé s'abstiennent.

- DECIDE de l'ouverture des 4 classes liées aux dédoublements des GS, CP et CE1, soit :
 - o Ouverture de deux classes sur le groupe scolaire Simone Veil,
 - o Ouverture d'une classe sur le groupe scolaire Romain Rolland,
 - o Ouverture d'une classe sur le groupe scolaire Maxime Marchand.
- DECIDE de l'ouverture d'une classe plein effectif à Maxime Marchand.
- DECIDE de la fermeture d'une classe dédoublée sur le groupe scolaire Joliot Curie.
- DECIDE d'une fermeture d'une classe dédoublée de CP au bénéfice d'une ouverture de classe dédoublée en GS sur le groupe scolaire Joliot Curie.
- DECIDE du transfert de la classe UP2A de l'école Puits Carré vers l'école élémentaire Jean Macé.
- DECIDE de la fusion des écoles maternelle Jean Moulin et élémentaires 1 et 2 impliquant la fermeture administrative des 4 classes maternelles et des 5 classes élémentaires et les transferts des postes des enseignants vers l'école élémentaire Jean Moulin 1 qui devient une école primaire,
- PREND ACTE de la fermeture d'une classe sur l'école Paul Bert proposée par les services académiques.

Madame Lemoine, M. Cariot et M. Zayani quittent la salle du Conseil.

28- Prorogation du délai de validité des bons d'achat de l'opération #J'AchèteàEvreux

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- PROLONGE l'opération #Jacheteaevreux jusqu'au 30 juin 2021
- DIT que les bons d'achats émis en décembre 2020 pourront être utilisés dans les commerces jusqu'au 30 juin 2021
- MODIFIE les conditions générales pour tenir compte de cette nouvelle date dans le sens suivants :

- Article 3 :

« **ARTICLE 3 : DUREE DE L'OPERATION :**

L'opération se déroulera à compter de l'entrée en vigueur de la délibération autorisant le programme « #JacheteaEvreux » jusqu'au **30 juin 2021 inclus.** »

- Article 5 :

« **ARTICLE 5 : MODALITES DE REMBOURSEMENT**

Le commerçant transmettra les pièces suivantes :

- son RIB en vue d'un remboursement par virement bancaire
- les bons d'achats collectés, barrés et au dos avec la mention du nom, prénom et numéro d'identité du client
- un bordereau précisant les numéros des bons d'achats collectés

Ces documents, seront à déposer, en main propre, à l'adresse suivante contre récépissé :

Comptoir des loisirs
11 rue de la Harpe
27000 Evreux

Tous les achats jusqu'au **30 juin 2021** inclus feront l'objet d'un remboursement sous réserve des conditions exposées par le présent article.

La ville d'Evreux s'engage à réaliser le paiement du commerçant dans un délai maximum de 5 jours francs à compter de la réception du dossier complet.

Les remboursements peuvent s'étaler en plusieurs paiements au rythme des demandes du commerçant. »

La séance est levée à 21h10

Le Maire d'Evreux
Président d'Evreux Portes de Normandie

